



DESCRIPTIF DE FONCTION CHEF DE BRIGADE REMPLACANT

Etabli le :

INFORMATION GÉNÉRALE

Par mesure de simplification, seules les terminologies masculines ont été retenues pour les différentes fonctions. Les appellations sont également valables au féminin.

1. IDENTIFICATION DU POSTE

- Titre et grade : Chef de brigade remplaçant, sergent-major
- Classification : 5
- Titulaire :
- Taux d'activité : 100%

2. INCORPORATION

- Division : Opérationnelle
- Subdivision : Police secours
- Type d'unité : Brigade police secours

3. POSITIONNEMENT HIÉRARCHIQUE

- Subordonné à : Chef de brigade police secours
- Postes directement subordonnés : Brigade police secours

4. MODES DE REMPLACEMENT

- Le titulaire remplace : Chef de brigade police secours
Dans les domaines suivants : Tous
- Le titulaire est remplacé par : -
Dans les domaines suivants : -

5. DESCRIPTION GÉNÉRALE DU POSTE (raison d'être et mission générale)

- "Il seconde le chef de brigade dans toutes ses fonctions et le remplace en cas d'absence"

6. FORMATION ET EXPÉRIENCE REQUISE

- Brevet fédéral de policier ou titre jugé équivalent
- CCI ou titre jugé équivalent

7. APTITUDE ET ATTITUDES REQUISES

- Aisance managériale et relationnelle
- Sens des priorités et très bonne capacité d'analyse
- Bonnes connaissances de l'organisation policière vaudoise
- Intérêt marqué pour le service public régional
- Bonnes connaissances en éthique et déontologie policière
- Excellentes connaissances des procédures métier
- Loyauté, disponibilité, persévérance et discrétion
- A l'aise dans les tâches administratives et le travail informatique
- Bonne résistance au stress

8. TÂCHES PRINCIPALES

- Soutenir le chef de brigade dans l'évaluation du personnel
- Diriger la brigade en l'absence du chef
- Superviser, planifier et coordonner l'activité de la brigade
- Garantir la bonne facture des écrits de la brigade
- Communiquer à sa hiérarchie les faits et événements importants
- Offrir de la flexibilité et de la disponibilité. Etre prêt à exécuter d'autres tâches, activités, en relation avec la fonction, à la demande de sa hiérarchie et pour le besoin du service.

Accepter des tâches et activités spécifiques (répondant dans des domaines particuliers), telles que des spécialisations et des activités formatives (moniteur, instructeur, recruteur, etc.)	
9. INDICATIONS PARTICULIÈRES, CONDITIONS DE TRAVAIL	
<ul style="list-style-type: none">▪ Assermentation▪ Aptitude à faire usage des armes de service et des moyens de contraintes exigés par la fonction▪ Horaire planifié en tournus 24/24▪ Permis de conduire catégorie B▪ Nationalité suisse	
SIGNATURES	
Titulaire :	Date :
Officier responsable :	Date :